

La stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable. Sont publiés dans ce document les indicateurs phares et les indicateurs de contexte mis à jour en octobre 2011 dans le premier rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la SNDD.

Contacts

MEDDTL – CGDD – SOeS

Sous-direction des méthodes et données pour le développement durable

Mélanie Gauche : cgdd-orleans@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Insee – Direction de la coordination statistique et des relations internationales

Département de la coordination statistique

Claire Plateau : claire.plateau@insee.fr

<http://www.insee.fr>

Sommaire

Introduction.....	2-3
-------------------	-----

Les indicateurs phares

Productivité matières.....	4
Sorties précoces du système scolaire	6
Recherche et développement.....	8
Participation des femmes aux instances de gouvernance.....	10
Émissions agrégées des six gaz à effet de serre	12
Empreinte carbone.....	14
Énergies renouvelables	16
Consommation d'énergie des transports et PIB	18
Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	20
Artificialisation des sols	22
Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé.....	24
Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux.....	26
Taux d'emploi des seniors.....	28
Part des jeunes hors emploi et hors formation	30
Aide publique au développement.....	32

Le contexte économique et social

Revenu national net et PIB par habitant	34
Taux de chômage et taux de sous-emploi	36
Distribution des revenus.....	38
Démographie : taux de fécondité.....	40

Glossaire	42-43
-----------------	-------

Sigles.....	44
-------------	----

Liens utiles

Introduction

Comme le prévoit la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) a été adoptée par le Gouvernement pour la période 2010-2013. De nombreux partenaires publics et privés ont été associés à son élaboration.

Les 15 indicateurs phares et 4 indicateurs de contexte économique et social présentés dans ce document constituent le cœur du tableau de bord retenu pour faciliter le suivi de la SNDD et contribuer à sa large diffusion.

Ces indicateurs ont été choisis dans le cadre d'une concertation organisée selon le modèle de la gouvernance à cinq du Grenelle de l'environnement. Une commission constituée selon ce principe et présidée par Philippe Le Clézio, membre du Conseil économique, social et environnemental, a travaillé au cours de l'hiver 2010-2011 pour aboutir à ce tableau de bord.

Cette concertation ouverte et animée traduit l'importance d'une large appropriation des indicateurs de développement durable et du rôle qu'ils peuvent jouer dans le débat citoyen.

Les indicateurs ont été sélectionnés selon plusieurs critères. Ils ont été choisis pour :

- Illustrer les enjeux clés du développement durable en réponse aux 9 défis clés de la SNDD :
 - défi 1 : Consommation et production durables ;
 - défi 2 : Société de la connaissance (éducation et formation ; recherche et développement) ;
 - défi 3 : Gouvernance ;

- défi 4 : Changement climatique et énergies ;
 - défi 5 : Transports et mobilité durables ;
 - défi 6 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ;
 - défi 7 : Santé publique, prévention et gestion des risques ;
 - défi 8 : Démographie, immigration, inclusion sociale ;
 - défi 9 : Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.
- Être cohérents avec les indicateurs phares européens.
 - Pouvoir se décliner au niveau territorial (y compris l'outre-mer), afin d'exprimer au mieux les préoccupations des populations et ce, au plus près possible du terrain.
 - Fournir des informations sur les répartitions par catégories sociales, par classes de revenus, par âge ou entre hommes et femmes.

Trois « catégories » d'indicateurs ont été distinguées pour le tableau de bord : 15 indicateurs phares associés directement aux enjeux de la stratégie (niveau 1), 4 indicateurs de contexte économique et social et 35 indicateurs complémentaires en lien avec les choix stratégiques (niveau 2, non présentés dans ce document).

L'ensemble de ces indicateurs a fait l'objet d'une mise à jour en octobre 2011, dans le cadre de la remise du premier rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la SNDD 2010-2013.

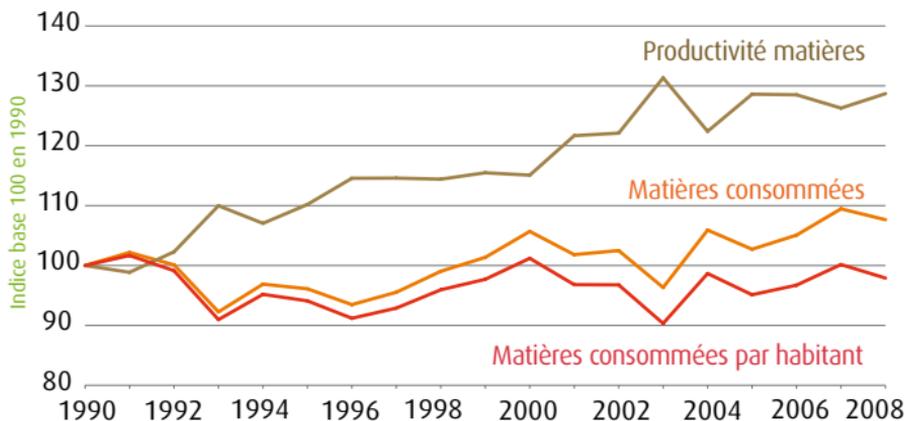
Le calcul et l'actualisation de ces indicateurs sont coordonnés par l'Insee et le SOeS, avec la contribution des autres services statistiques ministériels.

Productivité matières

Indicateur phare 111

La productivité matières a augmenté en France de 29 % entre 1990 et 2008 ; cependant, la consommation de matières par habitant reste stable.

Productivité matières et consommation intérieure de matières par habitant



Note : La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.

Source : SOeS - Insee, 2011. Métropole et Dom.

Défi 1 « Consommation et production durables »

Enjeux

Orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur. La stratégie de l'UE, comme celle de la France, en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité matières. La productivité matières donne un aperçu de l'efficacité d'une économie en faisant le lien entre l'utilisation des matières et le niveau de l'activité économique.

Analyse

La productivité matières est égale au PIB divisé par la consommation intérieure apparente de matières. En 2008, elle s'élève en France à 1,8 € de PIB/kg de matière utilisée. Depuis 1990 elle a augmenté de 29 %, traduisant un moindre besoin en matières pour produire une même quantité de valeur ajoutée. Malgré ce progrès, les matières consommées n'ont pas diminué, en raison de l'augmentation de la production.

Depuis 1990, la consommation de matières par habitant reste stable, autour de 14 tonnes par habitant en 2008. Par ailleurs, la prise en compte des flux cachés porte l'estimation de la consommation totale à 28 tonnes par habitant, soit le double de la consommation intérieure apparente. En Europe, la productivité matières s'élevait en 2007 à 1,6 € de PIB/kg de matière utilisée pour l'UE-15 et 1,3 € pour l'UE-27. Cela correspond à une consommation intérieure apparente de matières par habitant de 20 tonnes pour l'UE-15 et 16,5 tonnes pour l'UE-27.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Ressources et déchets > Gestion des ressources
- <http://ec.europa.eu/eurostat>, rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

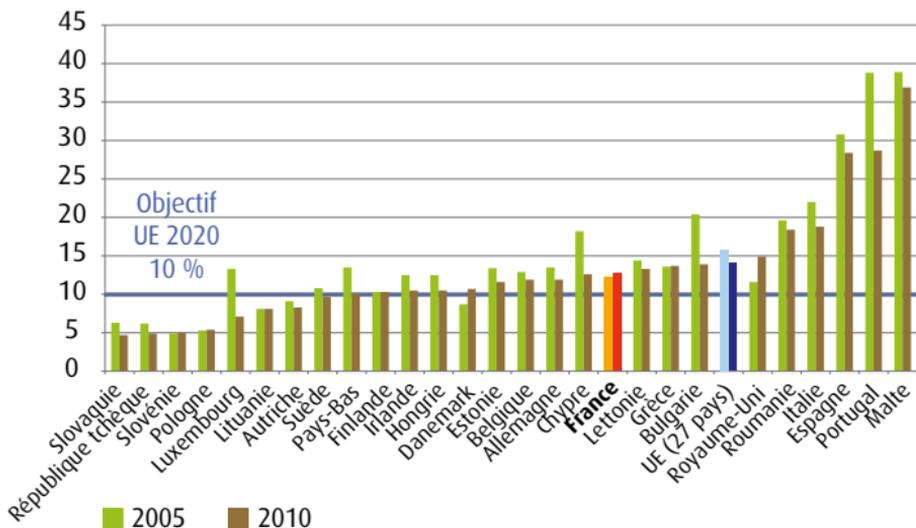
Sorties précoces du système scolaire

Indicateur phare 211

Avec 12,8 % de « sorties précoces » du système scolaire parmi les 18-24 ans en 2010, la France est légèrement au-dessus de la cible des 10 % visée par l'Union européenne en 2020. L'objectif est de favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'emploi par l'éducation et la formation.

« Sorties précoces » : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et sans diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle

En %



Note : Les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2010 ; rupture pour les séries du Danemark, Royaume-Uni et Pays-Bas

Source : Eurostat, calcul à partir de l'enquête sur les Forces de travail, 2010.

Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance. C'est pourquoi l'UE s'est fixé comme objectif qu'à l'horizon 2020, les « sorties précoces » au sein des 18-24 ans, c'est-à-dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas eu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur représentent moins de 10 % de cette classe d'âge. En France, il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Analyse

Avec 12,8 % de « sorties précoces » en 2010 parmi les 18-24 ans, la France est proche de la cible visée des 10 %. Mais depuis 2005, la situation ne s'améliore plus, avec une légère augmentation des « sorties précoces » (0,6 point). La France se distingue toutefois des pays latins qui pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire. Le taux de « sorties précoces » dans l'ensemble de l'Union européenne se situe à 14,1 % en 2010 après 15,8 % en 2005 et 17,6 % en 2000.

Pour en savoir plus

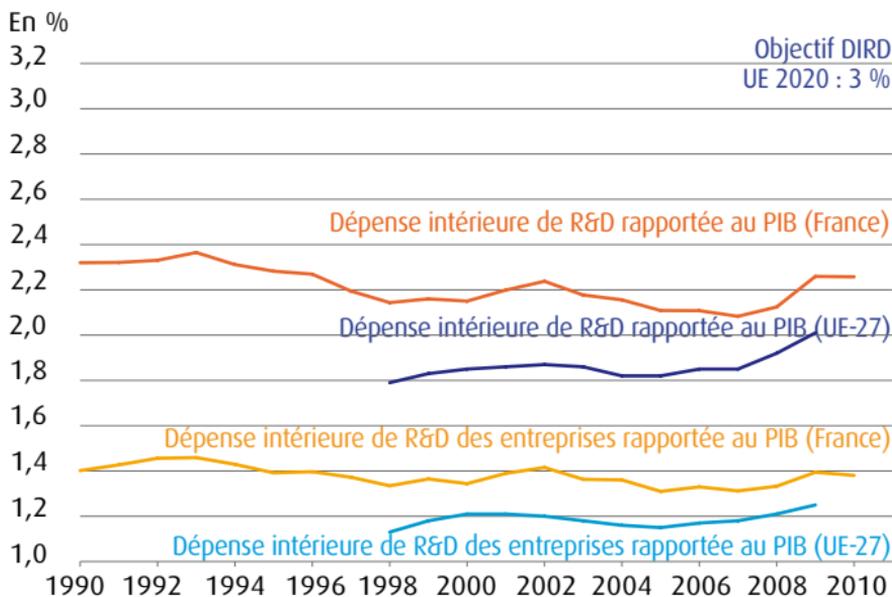
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (enseignement-éducation)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale > Éducation
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>

Recherche et développement

Indicateur phare 212

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement (R&D) dans le PIB s'élève 2,26 % en 2010. Il atteint en 2009 son plus haut niveau depuis 1996, mais reste en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'Union européenne pour 2020

Part des dépenses de R&D dans le PIB, dont celle des entreprises



Source : MESR-SIES, OCDE, 2010.

Défi 2 « Société de la connaissance »

Enjeux

La R&D est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est l'un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ». Le suivi des dépenses de R&D répond directement à l'objectif de la stratégie de l'Europe à 2020 d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2009 et 2010, la France consacre 2,26 % de son PIB pour investir dans des dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,32 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB, en baisse depuis 1990, était repartie temporairement à la hausse entre 2000 et 2002, au moment où a été lancée la stratégie de Lisbonne. En 2009, l'effort de recherche atteint son plus haut niveau depuis 1996 (2,26 %). Supérieure à celle de l'UE-27 (2,01 %), cette part reste inférieure à celle de l'Allemagne (2,82 %). Les entreprises réalisent 62 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé dans l'UE-27.

Pour en savoir plus

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (base de données de la rubrique Sciences et technologie)

Participation des femmes aux instances de gouvernance

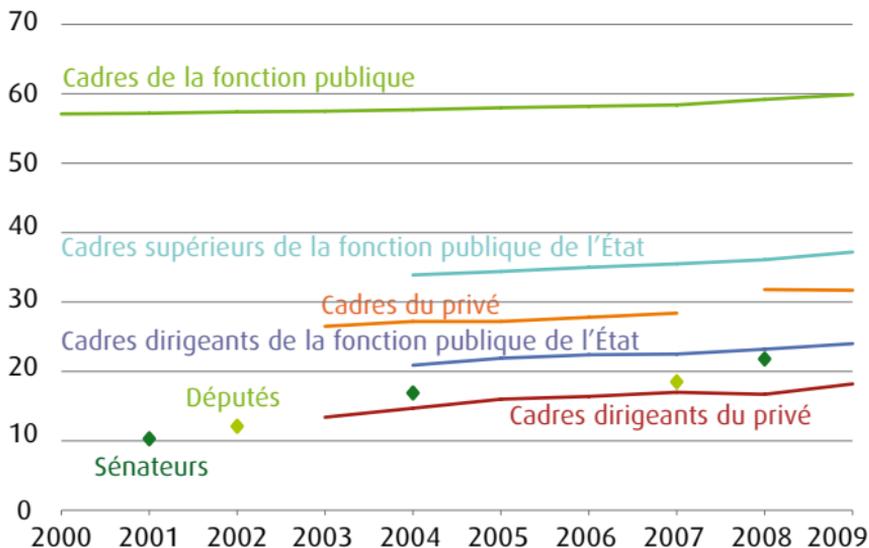
de gouvernance

Indicateur phare 311

La participation des femmes aux instances de gouvernance progresse mais elle reste encore faible, en retrait par rapport aux pays les plus avancés.

Part des femmes dans des fonctions ou emplois à responsabilité

En %



Champ : Cadres du privé et du semi-public travaillant à temps complet. Salariés en équivalent-temps plein des secteurs marchands non agricoles ; fonction publique de l'État. Emplois principaux, effectifs physiques au 31 décembre, France.

Note : Rupture de série entre 2007 et 2008 pour les cadres du privé du fait d'un changement de codage de la profession salariée dans les DADS.

Source : ministère de l'Intérieur – DGAFP – Insee.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (dossier sur la parité)
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr> (repères statistiques)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html> (partie statistiques)
- <http://www.undp.org/french/> (PNUD rapport sur le développement)

Défi 3 « Gouvernance »

Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme-femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé peut être vu comme une manière d'aider la société à évoluer en mobilisant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable.

L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au Sénat donne une information régulière (triennale) dépendant des fonctionnements de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulguées depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3 500 habitants, élections régionales et européennes).

Analyse

En 2008, 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). 18,5 % des députés sont des femmes.

Dans les emplois d'encadrement dirigeant de la fonction publique de l'État, la part des femmes progresse mais reste encore faible (21 % en 2004, 24 % en 2009) alors qu'elles représentent près de 60 % des effectifs chez les cadres. Elle est légèrement supérieure à celle des femmes cadres dirigeantes dans le privé (15 % en 2004, 18 % en 2009).

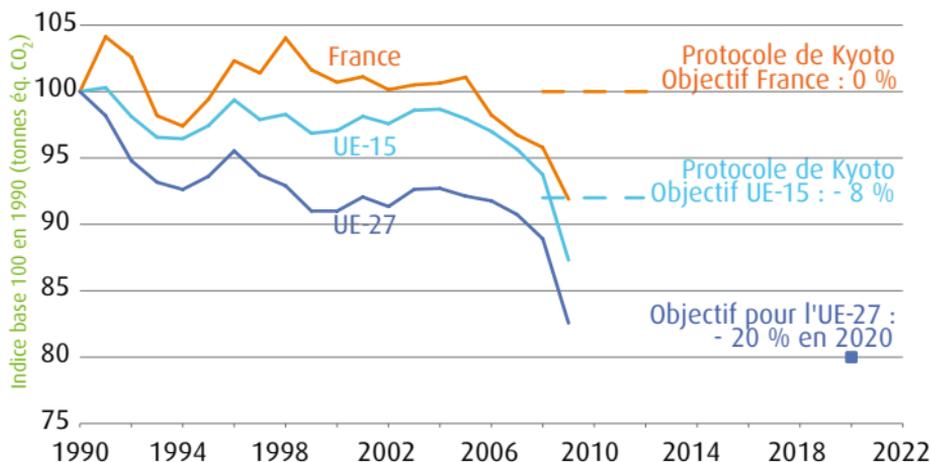
Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de participation des femmes. Il s'agit d'un indice synthétique avec les défauts inhérents à ce genre d'indice, mais il indique un retard de la France sur ces questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés.

Émissions agrégées des six gaz à effet de serre

Indicateur phare 411

Entre 1990 et 2009, la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France atteint 8,1 %, dépassant ainsi l'objectif de stabilisation du protocole de Kyoto.

Évolution des émissions agrégées des six GES : France et Union européenne



Note : Émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt. Les émissions du trafic maritime et aérien international sont exclues.

Source : SOeS d'après Citepa, inventaire CCNUCC mai 2011 (outre-mer inclus hors PTOM) – Agence européenne pour l'environnement, 2011.

Défi 4 « Changement climatique et énergies »

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée à réduire ses émissions de 8 % à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions, du fait de son faible niveau d'émissions par habitant. À l'horizon 2020, l'Union européenne s'est engagée à diminuer ses émissions de 20 % par rapport à 1990. La France y participe et s'est engagée à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050.

Analyse

L'inventaire de la France montre une baisse des émissions du « panier Kyoto » de 8,1 % en 2009 par rapport à 1990, mesuré en pouvoir de réchauffement global.

L'évolution des émissions de GES est toutefois variable selon les gaz. Les émissions de CO₂, qui constituent 72 % des émissions totales en 2009, sont en retrait de 5,1 % depuis 1990. 95 % de ces émissions de CO₂ sont liées à la combustion d'énergie. Les émissions de méthane (CH₄), 13 % des émissions, ont baissé de 2,3 % depuis 1990 grâce notamment à la fermeture des mines de charbon et au recul de l'activité d'élevage de ruminants. Les émissions de protoxyde d'azote (N₂O), 12 % des émissions, diminuent d'un tiers en raison de la baisse des émissions de l'industrie chimique. Enfin, l'utilisation accrue des gaz fluorés dans les systèmes de froid explique la forte augmentation de leurs émissions (+ 63 %).

Au sein de l'UE-15, les émissions de GES ont diminué de 12,7 % entre 1990 et 2009, dépassant ainsi l'objectif du protocole de Kyoto (- 8 %). Au cours de la même période les émissions de l'UE-27 ont chuté de 17,4 %.

Pour en savoir plus

- <http://www.citepa.org> (Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique)
- <http://eea.europa.eu.fr> (Agence européenne pour l'environnement)

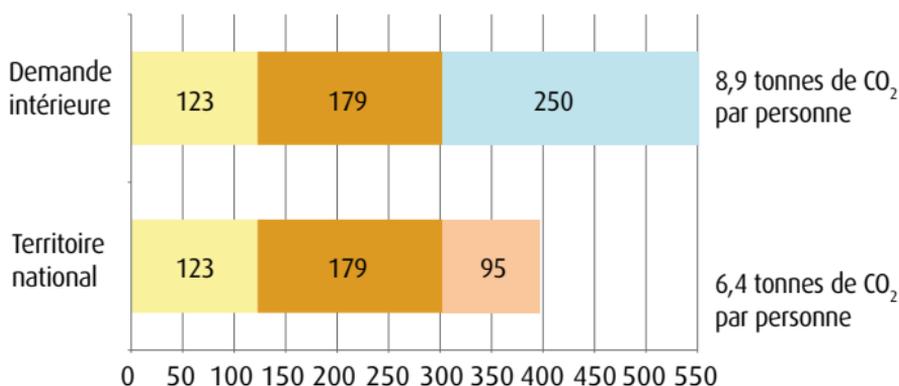
Empreinte carbone

Indicateur phare 412

L'empreinte carbone d'un Français s'élève à près de 9 tonnes de CO₂ par an si l'on tient compte des échanges extérieurs, soit 39 % de plus que la quantité émise sur le territoire national.

Empreinte carbone de la demande finale nationale en 2007

En millions de tonnes de CO₂



- Émissions directes des ménages (voiture et chauffage)
- Émissions de la production nationale destinée à la demande intérieure
- Émissions associées aux importations nettes (hors importations ré-exportées)
- Émissions associées aux exportations (hors importations ré-exportées)

Note : CO₂ émis sur le territoire de la France métropolitaine (hors CO₂ issu de la combustion de biomasse à des fins énergétiques et hors utilisation des terres, leur changement et la forêt) et estimation du CO₂ associé aux importations.

Source : SOeS d'après Citepa - Insee - Douanes - Eurostat et AIE, 2011.

Défi 4 « *Changement climatique et énergies* »

Enjeux

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la convention sur le climat sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires. Cependant, dans le contexte d'une économie mondialisée, il apparaît nécessaire de tenir compte des émissions liées à l'ensemble des biens et services consommés, y compris celles générées hors du territoire national, ainsi que des transferts d'activités vers d'autres pays (fuites de carbone). Élargir le suivi des émissions de GES du seul périmètre territorial du pays au contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet ainsi d'apprécier l'impact global de la consommation du pays sur le climat, bien public mondial.

Analyse

Après une première estimation réalisée pour l'année 2005, des travaux sont en cours en vue de mettre à jour cet indicateur sur une base régulière et d'analyser son évolution. L'estimation provisoire réalisée pour l'année 2007 montre que les importations de la France seraient responsables de l'émission de l'ordre de 250 millions de tonnes de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure (hors importations ré-exportées), soit 45 % de l'empreinte carbone de la demande française. Dans ces conditions, l'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque Français s'élève à 8,9 tonnes par an, alors que 6,4 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement
- <http://carbonfootprintofnations.com>

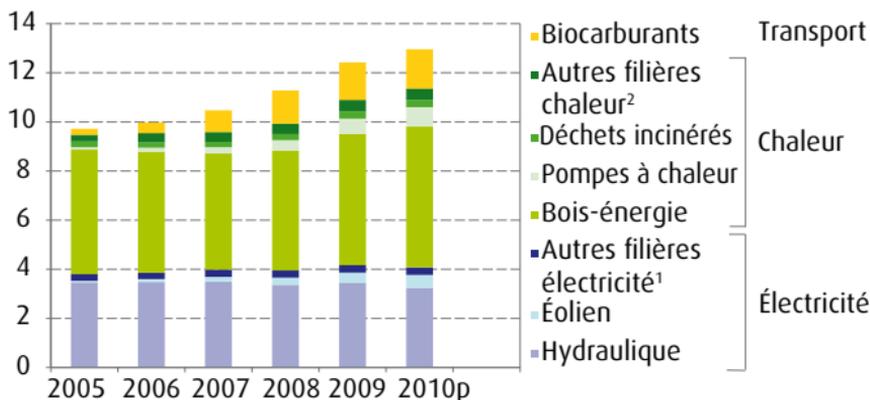
Énergies renouvelables

Indicateur phare 413

La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. Cet indicateur progresse de 9,7 % en 2005 à 12,9 % en 2010.

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

En %



¹ Solaire photovoltaïque, énergies marines, géothermie électrique, électricité biomasse (bois-énergie, biogaz, déchets incinérés, bagasse).

² Solaire thermique, géothermie, biogaz, déchets agricoles et agroalimentaires.

p = données provisoires.

Source : SOeS, 2011. France entière.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> > Énergies et climat et Environnement
- <http://ec.europa.eu/eurostat> > Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Défi 4 « Changement climatique et énergies »

Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère que le CO₂ dégagé lors de la combustion est égal à celui absorbé durant la croissance de la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

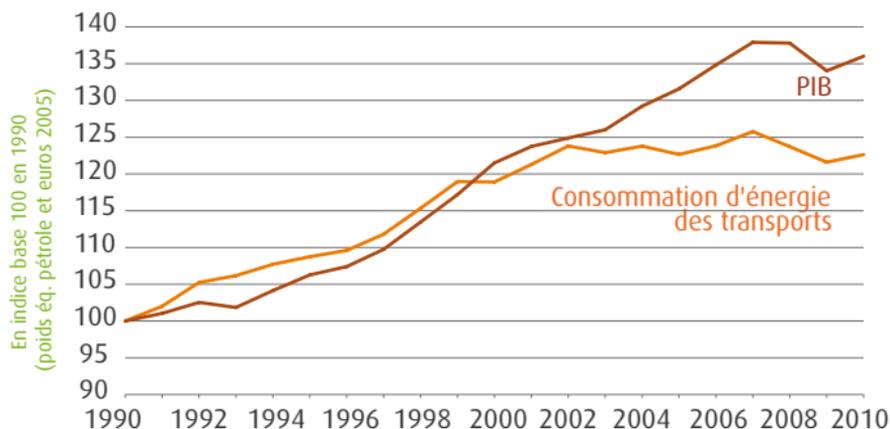
En 2010, la consommation finale d'énergie d'origine renouvelable s'élève en France à 22 millions de tonnes-équivalent pétrole, principalement grâce au bois et à l'hydroélectricité. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie en France s'élève à 12,9 % en 2010. La loi Grenelle 1 a fixé une cible de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, en conformité avec la directive européenne de 2009. L'amélioration observée depuis 2005 provient essentiellement de l'accroissement conjugué des biocarburants et de la production thermique, qui augmente sous l'effet du bois et des pompes à chaleur. La production électrique a tendance pour sa part à stagner, la forte progression de l'éolien compensant à peine la baisse régulière de la production hydraulique. Dans l'UE-27, les énergies renouvelables couvraient 10,3 % de la consommation finale énergétique en 2008, l'objectif étant d'atteindre 20 % à l'horizon 2020.

Consommation d'énergie des transports et PIB

Indicateur phare 511

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis, elle progresse beaucoup plus lentement. Hors biocarburants, cette consommation est revenue en 2010 à son niveau de 1999.

Consommation d'énergie des transports et PIB



Note : Consommation finale d'énergie du secteur des transports, hors soutes maritimes internationales. France métropolitaine.

Source : SOeS - Insee.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubriques Transports, Énergies et climat et Environnement

Défi 5 « Transports et mobilité durables »

Enjeux

La stratégie nationale du développement durable, comme la stratégie européenne de développement durable, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre le développement économique et l'augmentation des flux de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transports et de pratiques de mobilité plus économes en énergie et respectant l'environnement.

Analyse

Jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, elle progresse plus lentement. Cela est dû principalement à la plus grande sobriété du parc de véhicules, liée au durcissement des normes et à l'introduction de dispositifs incitatifs pour les agents (prime à la casse, bonus-malus). La hausse du prix des carburants, et un meilleur respect des limitations de vitesse, y ont également contribué. La consommation de biocarburants progresse rapidement, en raison du relèvement régulier du taux réglementaire d'incorporation (7 % en 2010 pour l'essence). Les énergies renouvelables représentent ainsi 5,3 % de la consommation d'énergie des transports en 2010, contre 0,8 % en 2005. En 2010, 82 % du transport intérieur de voyageurs sont effectués en voiture. La part des transports en commun (ferroviaires et routiers) représente 16,8 %.

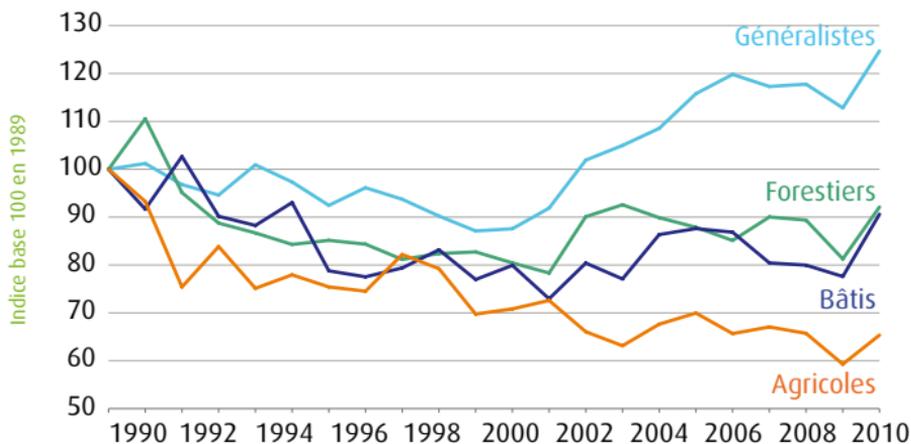
Pour le transport de marchandises, la part modale du non routier (ferroviaire et fluvial) s'élève à 11,1 % en 2010. L'objectif de la loi Grenelle 1 est d'augmenter cette part d'un quart entre 2006 et 2012. Le fret par route continue de progresser. En 2010, il représente 88,9 % du trafic, mesuré en tonnes-km.

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

Indicateur phare 611

Les effectifs des quatre groupes d'oiseaux étudiés ont baissé au cours des années 90. Durant la dernière décennie, ils semblent cependant se stabiliser pour les espèces spécialistes. Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent nettement. Cette évolution, si elle se confirme, menacera la diversité de la faune aviaire par l'homogénéisation des populations.

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs de 1989 à 2010



Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2010, France métropolitaine.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

Enjeux

Conformément à ses engagements internationaux, la France s'est dotée dès 2004 d'une stratégie nationale pour la biodiversité, dont la finalité globale était de stopper la perte de biodiversité entre 2004 et 2010. Cette stratégie a été renouvelée pour la période 2011-2020 et constitue le volet « biodiversité » de la stratégie nationale de développement durable. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus variée d'Europe. Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur les milieux.

Analyse

Entre 1989 et 2010, les populations d'oiseaux communs connaissent des évolutions contrastées. La tendance générale d'évolution constatée depuis 1989 pour les 65 espèces suivies traduit : le déclin des espèces agricoles (- 27 %), sensibles à la dégradation des habitats, le déclin des espèces des milieux bâtis (- 12 %) et de celles des milieux forestiers (- 8 %). Durant la dernière décennie cependant, les effectifs semblent se stabiliser pour les espèces spécialistes (à un niveau bas pour les agricoles). Les espèces généralistes s'adaptent mieux et progressent nettement (+ 25 %). Des tendances similaires sont observées en Europe. Les causes du déclin sont multiples. La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives « Oiseaux » et « Habitats-faune-flore ». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau couvre 17,5 % du territoire terrestre de l'UE-27.

Pour en savoir plus

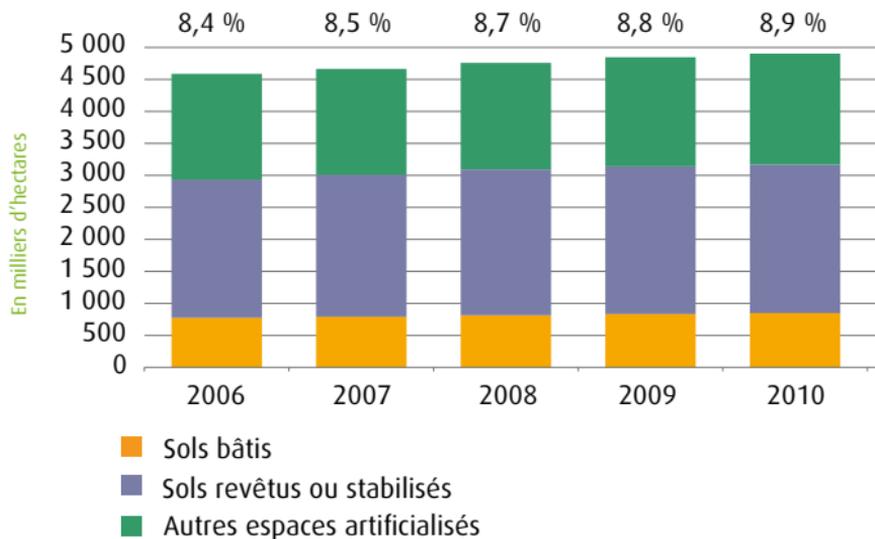
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement > Milieux > Nature et biodiversité
- <http://vigienature.mnhn.fr>, rubrique Oiseaux

Artificialisation des sols

Indicateur phare 612

Les espaces artificialisés occupent 4,9 millions d'hectares en 2010, soit près de 9 % de la métropole. Ils continuent de s'étendre aux dépens des terres agricoles et des milieux naturels.

Évolution des zones artificialisées



Note : France métropolitaine.

Source : ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquête Teruti-Lucas, série révisée, avril 2011.

Défi 6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

Enjeux

L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible. Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces. Elle concourt également à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre. Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des choix stratégiques de la stratégie nationale de développement durable.

Analyse

D'après l'enquête Teruti-Lucas, les zones artificialisées représentent 8,9 % du territoire en 2010, soit 4,9 millions d'hectares. 17 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 47 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 36 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...). Les espaces artificialisés se sont accrus d'environ 315 000 hectares entre 2006 et 2010, principalement (58 %) aux dépens de terres agricoles, mais aussi de milieux semi-naturels. Le rythme de cette consommation d'espace s'est accéléré au cours de la dernière décennie par rapport à la précédente.

Pour en savoir plus

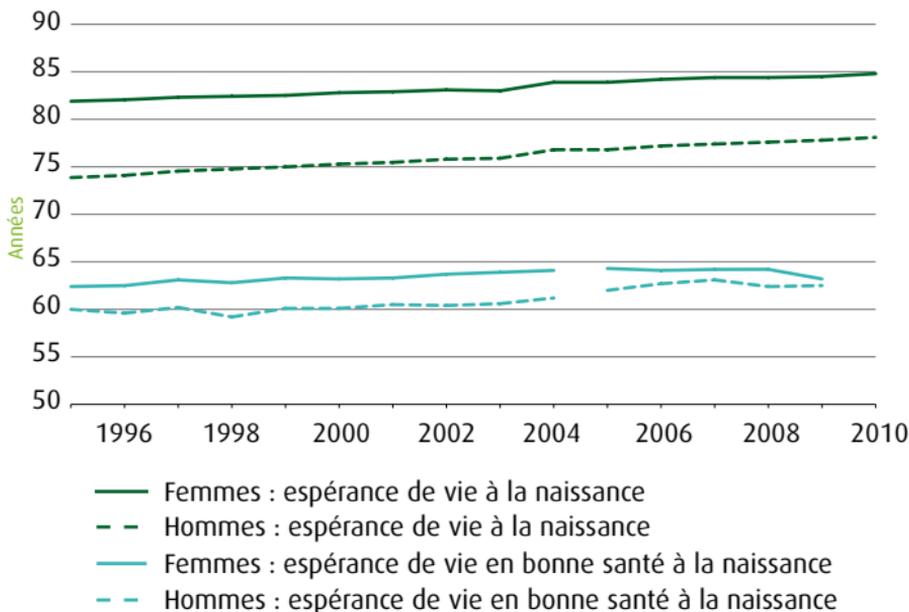
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr>, rubrique Thématique > Territoire, Environnement
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Environnement

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé

Indicateur phare 711

L'espérance de vie à la naissance ou « en bonne santé » continue de s'améliorer. Ces résultats sont comparables à ceux des pays voisins, mais un peu inférieurs à ceux des pays nordiques. Les écarts d'espérance de vie entre catégories sociales demeurent importants.

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, à la naissance, en France



Note : Rupture de série en 2004 pour l'espérance de vie en bonne santé.

Espérance de vie : résultats provisoires à fin 2010.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil, France métropolitaine, Eurostat.

Défi 7 « Santé publique, prévention et gestion des risques »

Enjeux

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités ou sans incapacités majeures répond à un enjeu de bien-être en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte dans ce domaine.

Analyse

En France, en 2009, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans limitations d'activités, depuis la naissance, est estimée à 63,2 ans pour les femmes et à 62,5 ans pour les hommes. C'est un résultat comparable à celui de pays voisins, mais un peu inférieur aux pays nordiques.

Les écarts d'espérance de vie à la naissance entre homme et femme sont plus importants – 84,8 années pour les femmes et 78,1 années pour les hommes en 2010 – bien que les gains en espérance de vie aient été plus rapides pour les hommes que pour les femmes ces dix dernières années. Les écarts d'espérance de vie par catégorie sociale sont plus marqués chez les hommes que chez les femmes. Au milieu des années 90, les cadres hommes avaient une espérance de vie à 35 ans de 47 ans contre seulement 41 ans pour les ouvriers. L'écart était deux fois moindre entre les femmes cadres et ouvrières (respectivement 52 et 49 ans).

Pour en savoir plus

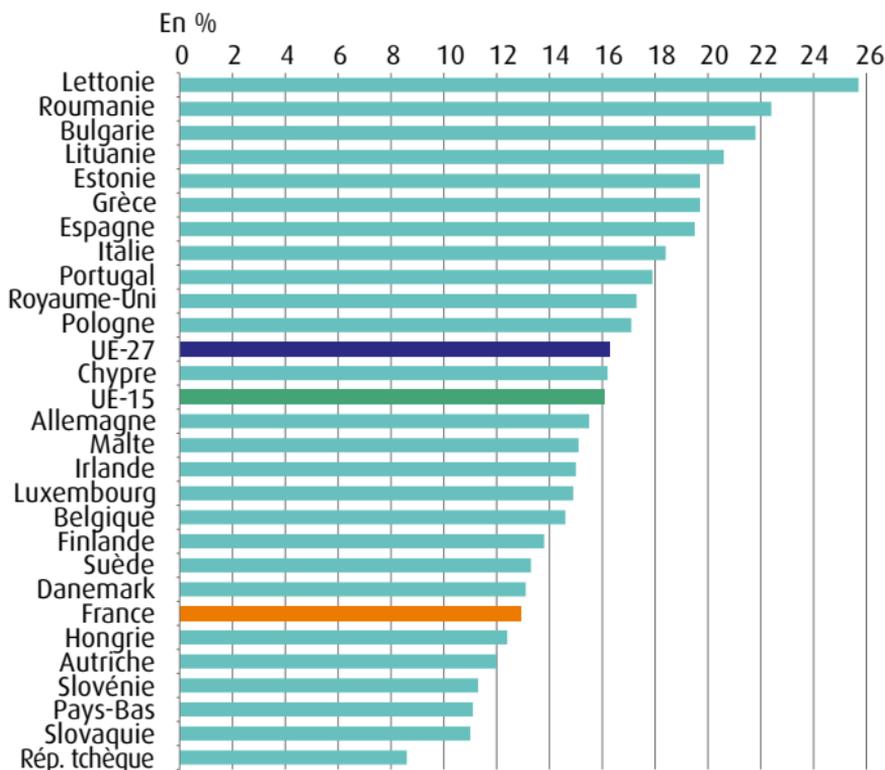
- <http://www.insee.fr> (thème population)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Santé publique
- Insee Première « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent » n° 1372 octobre 2011

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux

Indicateur phare 811

En 2009, 13,5 % des personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 954 euros par mois. Cette proportion est en hausse de 0,5 point par rapport à 2008. La moyenne européenne se situe à 16 % en 2008.

Taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux en 2008



Source : Eurostat, taux de pauvreté monétaire après transferts sociaux, source EU-SILC.

Défi 8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

Si le revenu national permet d'évaluer la prospérité économique moyenne, il ne renseigne pas sur la façon dont cette prospérité est partagée entre les individus. Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut également prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian.

Analyse

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13,5 % des personnes en France en 2009, d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ces personnes vivent avec un niveau de vie inférieur à 954 euros par mois. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.

La pauvreté affecte presque 31 % des personnes vivant au sein de familles monoparentales. D'après la source européenne sur les ressources et conditions de vie (SILC-SRCV), la moyenne européenne en 2008 se situe à 16 %, avec des écarts importants entre pays : 11 ou 12 % aux Pays-Bas et en Autriche, contre près de 20 % en Grèce et en Espagne par exemple. Les pays Baltes, la Bulgarie et la Roumanie sont les plus touchés.

Pour en savoir plus

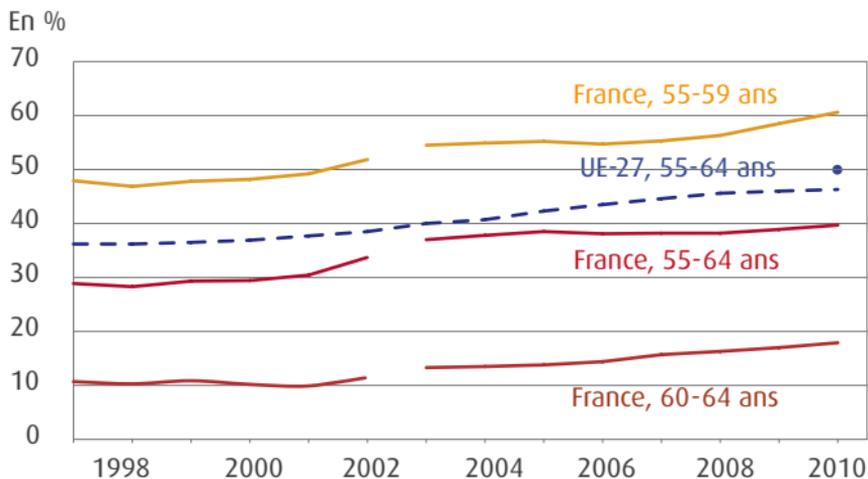
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Dossier > Inégalités sociales
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Taux d'emploi des seniors

Indicateur phare 812

En 2010, 40 % des personnes âgées de 55 à 64 ans sont en emploi. Ce taux d'emploi reste faible, inférieur à celui de l'UE à 27 (46 %) et très en dessous de l'objectif de 50 % en 2010 fixé par la stratégie de Lisbonne

Taux d'emploi des seniors âgés de 55 à 64 ans et de 55 à 59 ans



- Objectif 55-64 ans UE-27

Note : Ruptures entre 2002 et 2003 pour les séries françaises, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi – Eurostat, Labor Force Survey, Indicateurs de développement durable.

Défi 8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

L'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail et maîtriser les dépenses de retraites. L'objectif de l'UE inscrit dans la stratégie de Lisbonne est d'atteindre un taux d'emploi de 50 % à l'horizon de 2010.

Analyse

En 2010, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est seulement de 40 % en France. Il est de 46 % dans l'UE-27, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France était d'atteindre 50 % en 2010. Une amélioration sensible a toutefois eu lieu depuis 2000 ; cette amélioration est encore plus forte en la corrigeant de l'effet de structure démographique (vieillesse croissant des générations qui deviennent de moins en moins actives).

Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite en vigueur en 2010, la différence est grande en France entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 61 % en 2010 et celui des 60-64 ans qui est de 18 %.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi > Emploi-Population active
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares, étude n° 039 de juin 2010

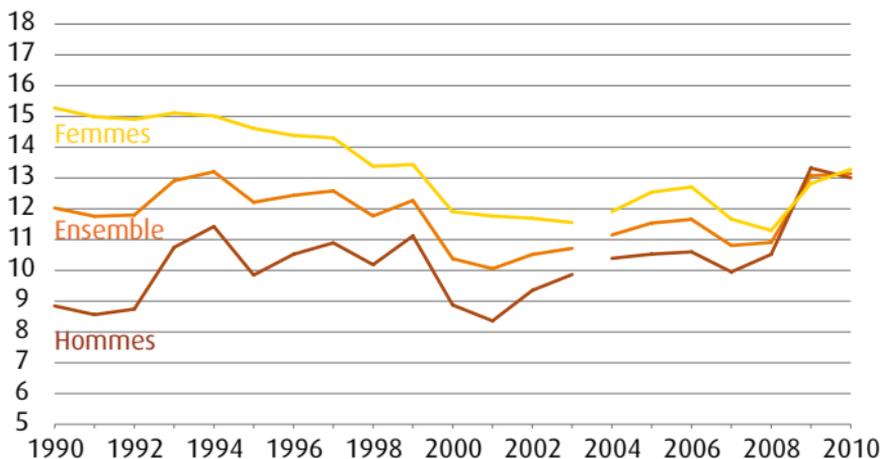
Part des jeunes hors emploi et hors formation

Indicateur phare 813

En 2010, 13,1 % des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi et ne suivent pas de formation. Cette proportion est stable en 2010, après avoir augmenté nettement en 2009 pour retrouver son niveau du milieu des années 90.

Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation

En %



Note : Rupture de séries en 2003. Âge en fin d'année.

Source : Insee, enquête emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement, France métropolitaine.

Défi 8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

Enjeux

L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

Analyse

La part des jeunes de 16-25 ans qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, même courte, est un indicateur des difficultés d'insertion des jeunes et de l'absence de perspectives qui peut les marginaliser.

En 2010, 13,1 % des jeunes sont dans cette situation, soit 2 points de plus qu'en 2008. C'est le plus haut niveau jamais atteint depuis 1994. Il est à mettre en lien avec la crise économique, l'année 2010 ne faisant pas apparaître encore d'embellie pour les jeunes alors même que l'emploi repart.

Les jeunes femmes sont un peu plus exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : en 2010, elles sont 13,3 % hors emploi et hors formation contre 13,0 %. Mais l'écart s'est régulièrement réduit : il était de 6,4 points en 1990

Pour en savoir plus

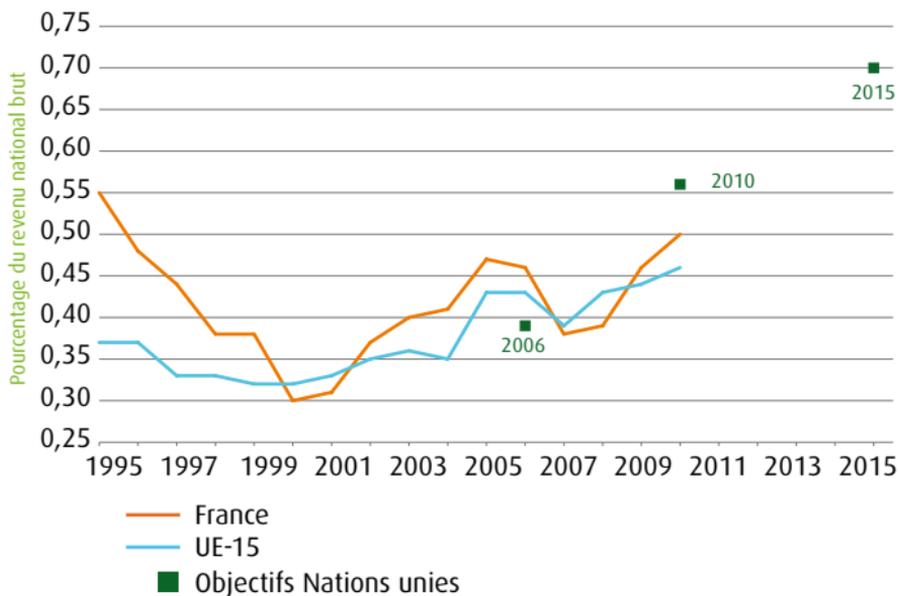
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail-Emploi
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>, rubrique Études, recherche, statistiques de la Dares et rubrique Études, recherche, statistiques de la Drees

Aide publique au développement

Indicateur phare 911

En 2010, la France consacre 0,50 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Ce niveau progresse depuis deux ans mais reste en dessous de l'engagement pris auprès des Nations unies d'atteindre 0,56 % en 2010 et 0,7 % en 2015.

Aide publique au développement



Source : Eurostat, Indicateurs de développement durable.

Défi 9 « Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde »

Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans une réduction de la pauvreté dans le monde et une diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays à l'égard du reste du monde. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial.

Analyse

En 2010, la France consacre 0,50 % de son revenu national brut (RNB) pour l'aide au développement, niveau en progression depuis deux ans. Il dépasse celui de l'UE-15 (0,46 %) et de l'UE-27 (0,43 %). Mais compte tenu des engagements pris par les pays européens dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire » en 2000, des efforts accrus sont encore nécessaires pour atteindre l'objectif de 0,7 % en 2015. Seuls la Suède, le Luxembourg, le Danemark et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé l'objectif 2015.

Pour en savoir plus

- <http://www.oecd.org/cad> (Comité d'aide au développement de l'OCDE)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Partenariat global
- <http://www.insee.fr>, rubrique Publications et services > Développement durable

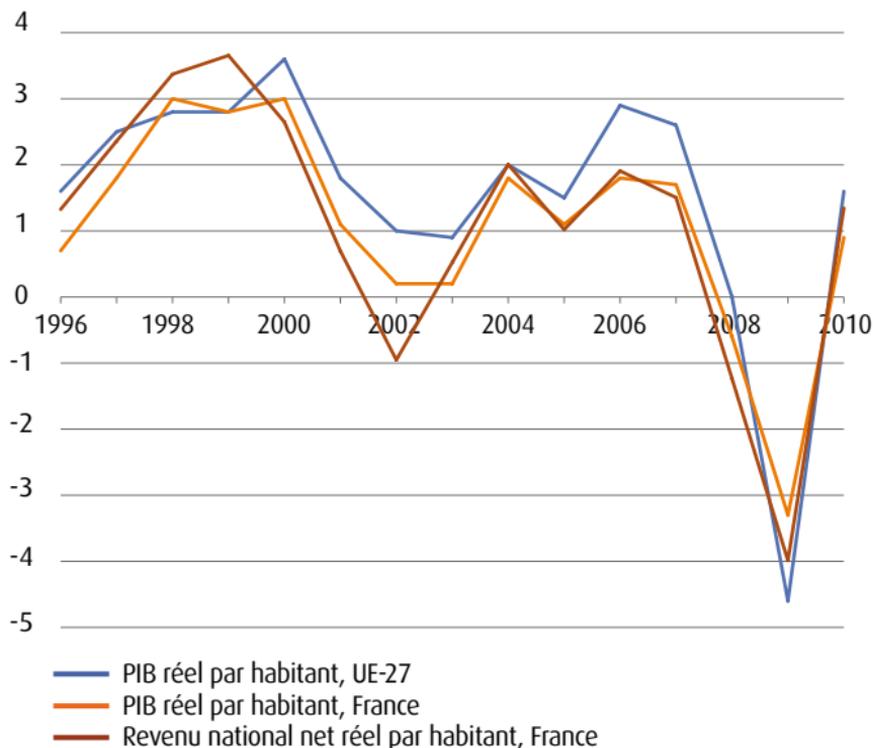
Revenu national net et PIB par habitant

Indicateur de contexte 0.1

Entre 2000 et 2010, la croissance économique mesurée par le revenu national net réel par habitant croît en moyenne de 0,3 % par an. À l'aune du produit intérieur brut (PIB) par habitant, indicateur plus facilement mobilisable pour les comparaisons internationales, la croissance entre 2000 et 2010 est plus modérée en France (0,5 %) que pour l'ensemble de l'Union européenne à 27 (0,9 %).

Taux de croissance annuel du revenu national net et du PIB réels par habitant

En %



Source : Insee, comptes nationaux – Eurostat, 2010, en base 2005.

Contexte économique et social

Enjeux

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable. Rejoignant en cela les termes de la stratégie de Lisbonne, approuvée en mars 2000, la stratégie de l'Union européenne de développement durable réaffirme la nécessité d'une économie dynamique comme moteur du développement et de la croissance.

Analyse

Une croissance dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. La dynamique de cette croissance peut être appréciée par l'évolution du revenu national net réel par habitant. En France, entre 2000 et 2010, le revenu national net réel par habitant croît de 0,3 % par an. Il mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national par habitant, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité. Il est un meilleur indicateur que le PIB par habitant pour mesurer le développement durable. En brut, son évolution est toutefois proche du PIB, indicateur qui permet plus facilement de faire des comparaisons internationales.

La croissance du PIB réel (c'est-à-dire en volume) par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2010 : + 0,5 % par an contre + 0,6 % par an dans l'UE à 15 et + 0,9 % pour l'UE à 27.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Comptes nationaux et finances publiques
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique

Taux de chômage et taux de sous-emploi

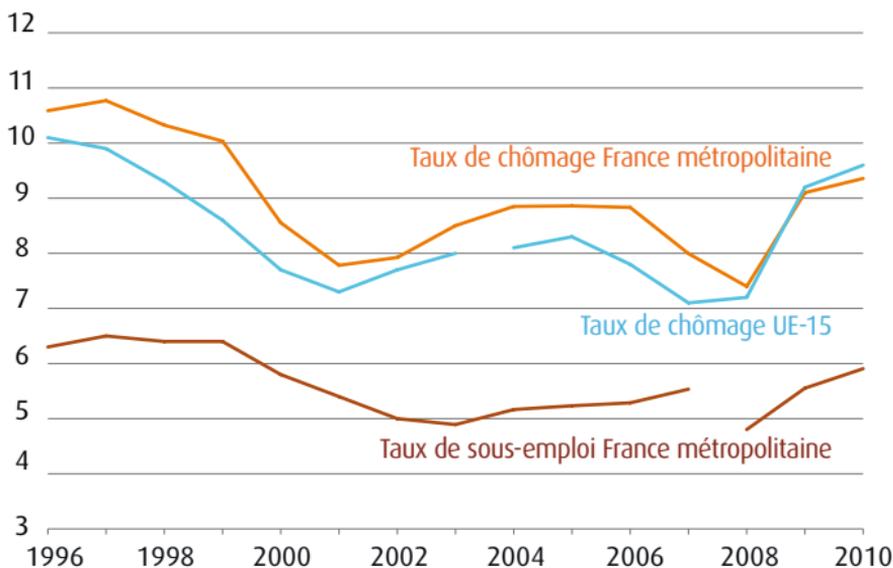
Indicateur de contexte 0.2

Après avoir baissé entre 2005 et 2008, le taux de chômage augmente à nouveau fortement depuis lors pour atteindre 9,4 % en 2010, niveau comparable à celui de l'Union européenne à 15.

En 2010, 5,9 % des personnes employées, soit environ 1,5 million de personnes, ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité.

Taux de chômage et de sous-emploi

En %



Note : Rupture de série pour le taux de chômage en Europe en 2003, et pour le taux de sous-emploi en France en 2008.

Source : Insee, enquête Emploi – Eurostat, Labor Force Survey, Indicateurs de développement durable.

Contexte économique et social

Enjeux

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme une source d'inefficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population.

Analyse

En Europe, la France se situe parmi les pays à fort taux de chômage. Entre 1993 et 1999, plus de 10 % de la population active est au chômage. C'est plus que dans l'Union européenne à 15. Après avoir baissé depuis 2006, le chômage augmente à nouveau fortement en 2009 pour atteindre 9,4 % en 2010, niveau voisin de celui de l'UE à 15. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute.

Le taux de sous-emploi représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité. Il connaît des évolutions similaires. En 2010, le sous-emploi concerne environ 5,9 % des personnes ayant un emploi, soit 1,5 million de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 8,8 % des femmes actives occupées contre 3,3 % des hommes.

Pour en savoir plus

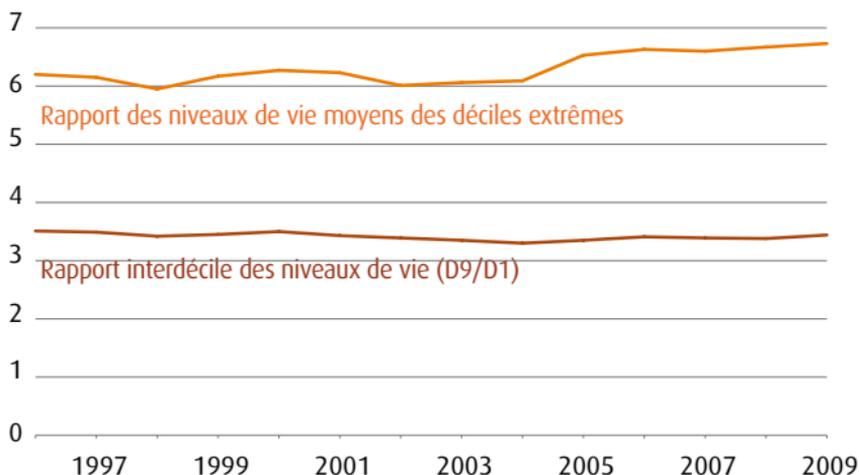
- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Travail – Emploi
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Développement socio-économique

Distribution des revenus

Indicateur de contexte 0.3

La distribution des niveaux de vie entre les déciles extrêmes est plutôt stable, revenus sociaux compris. Elle est plus resserrée que dans l'ensemble de l'UE.

Distribution des niveaux de vie : rapport des déciles extrêmes et rapport interdécile



Note : Rupture de série en 2002 et en 2005.

Champ : Ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiant en France métropolitaine.

Premier décile de niveau de vie (D1) : le revenu maximum des 10 % de la population ayant le plus bas niveau de revenu.

Dernier décile de niveau de vie (D9) : revenu minimum des 10 % de la population ayant le revenu le plus élevé.

Source : Insee - DGI, enquête Revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, dossier Inégalités sociales et rubrique Publications et services > Collections nationales > Insee références > Les revenus et le patrimoine - Édition 2011
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique statistiques > Indicateurs de développement durable > Inclusion sociale

Contexte économique et social

Enjeux

La distribution des niveaux de vie, c'est-à-dire du revenu par unité de consommation, donne une image globale des inégalités monétaires. Elle peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport interdécile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux. Ces analyses dépendent toutefois fortement du contexte culturel, les pratiques variant beaucoup d'un pays à l'autre. Lorsque l'attention se focalise sur les plus démunis et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les problématiques entrent explicitement dans le défi de la SNDD sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale.

Analyse

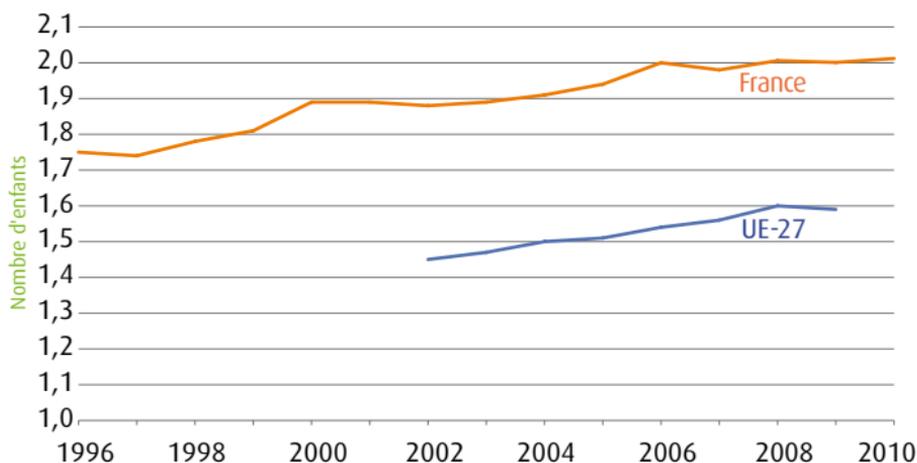
En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyens (revenus sociaux inclus nets des impôts directs) des déciles extrêmes s'élève à 6,73 en 2009 d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux. Il correspond à un revenu disponible moyen de 53 220 € par an par unité de consommation au dessus du 9^e décile, rapporté à un revenu moyen de 7 910 € par an en dessous du 1^{er} décile, y compris les revenus sociaux. Ce rapport de niveau de vie moyen apparaît plutôt stable du milieu des années 1990 à celui des années 2000, avant de légèrement augmenter. Le rapport interdécile, c'est-à-dire entre le dernier et le premier décile de niveau de vie, est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,44 en 2009. Il apparaît assez stable sur la période, oscillant entre 3,3 et 3,5. Selon l'enquête européenne sur les revenus et conditions de vie, qui permet des comparaisons internationales, la distribution des niveaux de vie en 2008 apparaît plus resserrée en France que dans l'ensemble de l'Union européenne. D'après cette source, le rapport des niveaux de vie moyens des quintiles extrêmes est respectivement de 4,9 dans l'UE-27 et de 4,4 en France en 2008.

Démographie : taux de fécondité

Indicateur de contexte 0.4

Depuis quinze ans, l'indicateur conjoncturel de fécondité progresse régulièrement. Avec 2,01 enfants par femme en 2010, la France est devenue avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe en 2009 à 1,59, traduisant la faible fécondité des pays du Sud et de l'Est de l'Europe.

Indicateur conjoncturel de fécondité



Note : L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population, résultats provisoires à fin 2010 - Eurostat, données disponibles en 2011.

Contexte économique et social

Enjeux

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés. Cependant, il est à noter que pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âge, et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies que la fécondité naturelle sont possibles, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

Analyse

En 2010, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la France est égal à 2,01. En 2008, il avait atteint son niveau le plus élevé depuis 1975 dépassant le seuil symbolique des deux enfants par femme et il se maintient depuis à ce niveau. La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe à 1,59 en 2009, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du Sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal d'un côté, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie de l'autre).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr>, rubrique Thèmes > Population (Insee)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>, rubrique Statistiques > Indicateurs de développement durable > Changement démographique (Eurostat)
- <http://www.ined.fr>, rubrique Population en chiffres

Glossaire

Produit intérieur brut (PIB) : valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur production. Le PIB est une mesure de l'activité économique.

Revenu national net (RNN) : mesure ce qui est effectivement disponible sur le sol national, une fois pris en compte les échanges de revenus primaires avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité.

Taux de chômage (au sens du BIT) : pourcentage de chômeurs au sens du BIT dans la population active (actifs occupés et chômeurs).

Taux de sous-emploi : rapporte le sous-emploi à l'emploi total. Le sous-emploi comprend les personnes qui travaillent à temps partiel et qui souhaitent travailler davantage pendant la période de référence.

Revenu disponible d'un ménage : il comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, y compris pensions de retraite et indemnités de chômage, nets des impôts directs (généralement impôts sur le revenu, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS)).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de plus de 14 ans, et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

Rapport interdécile : rapport entre le D9 et D1.

Unités de consommation : calculées à partir du nombre d'individus du ménage selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue une unité au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par l'administration (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes et les dépenses en capital.

Les six gaz à effet de serre (GES) du panier de Kyoto : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), protoxyde d'azote (N_2O), hexafluorure de soufre (SF_6), hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC).

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive qui serait soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Espérance de vie en bonne santé, à la naissance : mesure le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités.

Jeunes hors emploi et hors formation : il s'agit des jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Aide publique au développement : montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux organismes figurant sur la liste des bénéficiaires du « comité d'aide au développement » de l'OCDE. Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Sigles

AIE : Agence internationale de l'énergie

Agreste : site du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

BIT : Bureau international du travail

BEP : Brevet d'études professionnelles

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales

CCMSA : Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

Dares : Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique (ministère de la Fonction publique)

DGI : Direction générale des impôts

DGFIP : Direction générale des finances publiques

Eurostat : Office statistique des communautés européennes

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

Ined : Institut national des études démographiques

MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PIB : Produit intérieur brut

RNB : Revenu national brut

RNN : Revenu national net

SOeS : Service de l'observation et des statistiques

UE : Union européenne

Liens utiles

La stratégie nationale de développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Développement durable > Stratégie nationale de développement durable

Le premier rapport au Parlement sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement>

Rubrique Politiques publiques > Développement durable > article > Stratégie nationale de développement durable : un premier rapport transmis au Parlement

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Développement durable > Stratégie nationale de développement durable > Premier rapport de la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable

Les indicateurs de développement durable nationaux

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Développement durable > Stratégie nationale de développement durable > Les indicateurs de la stratégie nationale du développement durable

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs de développement durable nationaux

<http://www.insee.fr>

Rubrique Publications et services > Dossiers > Développement durable

Les indicateurs de développement durable territoriaux

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Rubrique Indicateurs et indices > Développement durable > Indicateurs de développement durable territoriaux

<http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>

Rubrique Enjeux thématiques > Développement durable

Les indicateurs de développement durable européens

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Rubrique Statistiques sélectionnées > Indicateurs de développement durable

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Commissariat général
au développement durable
Service de l'observation
et des statistiques
Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
mél : diffusion.soes.cgdd@developpement-
durable.gouv.fr

Institut national de la statistique
et des études économiques
18 boulevard Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14